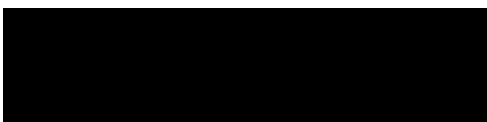


PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 12 juillet 2023



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.113



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 15 juin dernier, par laquelle vous visez à obtenir les documents et renseignements suivants :

« Fournir les versions 2.3 à 2.17 du Guide de saisie de l'Équipe provinciale du Registre de vaccination du Québec MSSS et INSPQ (la version 2.18 a été fournie dans la demande d'accès à l'information numéro 2023-2024.082).

J'aimerais aussi savoir quelle(s) équipe(s) s'occupe de l'extraction du statut vaccinal d'une personne (cas ou hospitalisation) et quelle(s) équipe(s) s'occupe de son appariement à la personne pour les fins de la confection (a) du Tableau de Bord Covid-19 et (b) des Données Ouvertes (COVID-19 - Portrait quotidien du statut vaccinal des nouveaux cas et des nouvelles hospitalisations)? Pour illustrer ce que j'essaie de dire : le Tableau de Bord du 4 juillet 2022 :

https://twitter.com/sante_qc/status/1544339254062772224

mentionne 378 nouvelles admissions en centres hospitaliers, qui sont répartis par groupes d'âge et par statut vaccinal dans le Tableau. Ce que j'aimerais savoir, c'est quelle(s) équipe(s) s'occupe de la vérification du statut vaccinal de ces 378 personnes?

D'ailleurs, selon ma lecture des documents fournis dans le cadre de la demande 2023-2024.082, l'extraction et l'appariement ne sont pas automatiques, mais sont faites manuellement et une par une (pour chacune des 378 hospitalisations) par des employées du MSSS. Svp confirmer si c'est le cas et si la vérification du statut vaccinal des 378 personnes a été faite manuellement et une par une. » (*sic*)

... 2

Sur le premier point de votre demande, nous sommes toujours en attente du recensement des versions antérieures du Guide. Soyez assuré que dès que nous aurons les résultats de ces vérifications, nous vous ferons parvenir, dans les plus brefs délais, une décision complémentaire à la présente.

Sur le deuxième point de votre demande, les informations sur les hospitalisations sont transmises à l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) qui croise celles-ci avec l'information disponible dans le registre de vaccination via un algorithme automatisé pour donner le statut vaccinal de chaque nouveau cas ou hospitalisation. C'est aussi l'INSPQ qui reçoit les données sur les cas et procède également à l'attribution du statut vaccinal. Un algorithme est développé par l'INSPQ pour automatiser l'attribution du statut vaccinal à chaque nouveau cas ou nouvelle hospitalisation.

Pour votre information, voici les coordonnées de la responsable de l'accès à l'information de l'INSPQ :

Madame Julie Dostaler
Secrétaire générale
Institut national de la Santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, 3^e étage
Québec (Québec) G1V 5B3
Téléphone : 418 650-5115, poste 5302
Télécopieur : 418 646-9328
Courriel : responsable.acces@inspq.qc.ca

Sur le troisième point de votre demande, nous vous confirmons que les vérifications n'ont pas été effectuées manuellement, une par une, mais qu'une automatisation a été mise en place.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Caroline Dumont